

17 mai 2019

Commission administrative nationale (CAPN) du 16 mai 2019

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

PASCAL WANHEM (SNE-FSU)
FRÉDÉRIC GOULET (SNE-FSU)
LUDOVIC SALLEE (SNE-FSU)
B PRADAL (SNAPE-FO)
FRÉDÉRIC KOLAKOWSKI (SNAPE-FO)
AURÉLIEN LEDUC (UNSA ECOLOGIE)

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

MARIE-CHRISTINE PERRAIS (PRÉSIDENTE)
NATHALIE FISCHER (CHEFFE DIV. RH ONCFS)
GAËLLE PRUNENEC (DIVISION RH ONCFS)
LAURENCE RIO (CHEFFE PÔLE RH AFB)
PATRICE LARDE (SG PN PORT CROS)
YVES HAURE (SG PN PYRÉNÉES)

Après quelques modifications apportées à l'exemplaire type, le nouveau règlement intérieur est approuvé. Le principal changement par rapport au précédent est la possibilité de faire des CAP électroniques pour les cas de mobilité hors cycle avec changement de résidence, de détachement et pour toute les situations individuelles qui n'ont pas pu être examinées lors des CAP programmées.

Les procès-verbaux des deux dernières CAPN sont ensuite approuvés.

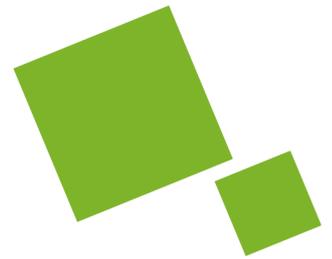
REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS DE RÉFORME

Afin de défendre les agents lors des différentes commissions de réformes départementales, il est procédé à la nomination de :

Titulaire: **Pascal WANHEM** (Sne-FSU) - Remplaçant: **Frédéric GOULET** (Sne-FSU)

Titulaire: **Aurélien LEDUC** (UNSA-Ecologie) - Remplaçant: **François KOLOKOWSKI** (Snape-FO)

A la demande du Sne-Fsu, l'administration confirme que ce sont les représentants à la CAP nationale qui sont convoqués aux différentes commissions de réforme. Ils peuvent éventuellement déléguer leur représentativité en cas d'empêchement.



INTÉGRATIONS

La **CAPN émet un avis favorable** à l'intégration au sein du corps des ATE, au terme de leurs années de détachement et après avoir validé leur formation, de :

A compter du 01/03/2014 : Pascal BROUILLY

A compter du 01/06/2019 : Harry AZEDE, Benoît BORDEAU, Franck FETZNER, Philippe FLORENTINE, Nicolas LE CLAINCHE, Sidi NAOUIRDINE, Benoît OZANON, Franck USUNIER

Les représentants du personnel demandent des précisions concernant trois agents qui n'ont pas été proposés à la titularisation :

Réponse Administration : *l'un d'entre eux ne sera pas intégré dans le corps suite à un avis défavorable de l'établissement d'accueil. Les deux autres n'ont pas 3 ans de détachement (règle en vigueur à l'ONCFS).*

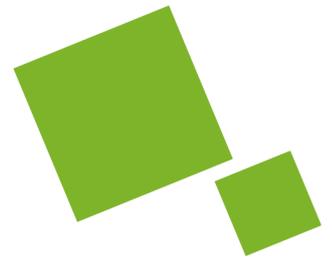
Le Sne-FSU précise que dans le cadre du mouvement social en cours, les services RH de l'AFB et de l'ONCFS ont déclaré le 14/05 accepter de ramener les délais de détachement minimum à 2 ans, tout en évitant d'avoir à traiter ces dossiers avant le 1^{er} janvier 2020 au regard des charges de service dues à la création de l'OFB. De ce fait, nous informons l'administration que nous conseillerons aux agents ayant plus de 2 ans de détachement de demander ou renouveler leur demande d'intégration, dès le 1^{er} janvier 2020.

MUTATIONS

Espaces protégés

Repères : 21 postes ouverts à mobilité – 7 mutations concrétisées (dont 1 poste pris par un TE) – **4 postes non vacants – 10 postes non pourvus** (sans candidat ou défavorables)

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
001	PN Vanoise (Pralognan-la-Vanoise)	-----	Poste non vacant	-----
003	PN Pyrénées (Cauterêt)	Nils PAULET	ATE (PN Ecrins)	Favorable
004	PN Pyrénées (Arrens-Marsous)	Fanny BARBE	ATE (PN Ecrins)	Favorable
005	PN Pyrénées (Arrens-Marsous)	Isabelle HENRY	ATE (PN Cévennes)	Favorable
006 /008 /009	PN Port-Cros (Hyères)	-----	3 postes non vacants	-----
012	PN Calanques (La Ciotat)	Gaëlle URVOY	ATE (PN Port-Cros)	Favorable
013	PN Calanques (Marseille)	Aurélié DIDIER	ATE (PN Port-Cros)	Favorable
015	PNM Golfe du Lion (Argelès)	Eric JULLIAN	TE	-----
145	PN Cévennes (Les Crozes bas)	Bruno LANDIER	ATE (ONCFS SD28)	Favorable



Milieux aquatiques

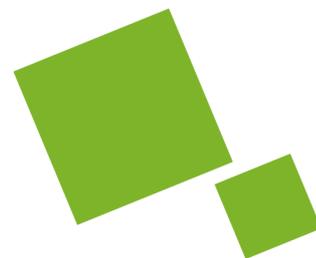
Repères : 39 postes ouverts à mobilité – 9 mutations concrétisées (dont 2 postes pris par un TE) – **6 postes non vacants – 24 postes non pourvus** (sans candidat ou défavorables)

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
018	SID 77/91 (Melun)	-----	Poste non vacant	-----
024	SD 55 (Verdun)	Patrice HUMBERT	ATE (AFB SD72)	Favorable
025	SD 65 (Tarbes)	Cédric BAILLEUX	TE	-----
027	SD 46 (Cahors)	Sandrine VINCELOT	ATE (AFB SD82)	Favorable
028	SD 82 (Montauban)	Emmanuel FOURGEAUD	ATE (AFB Réunion)	Favorable
030	SD 85 (La Roche sur Yon)	-----	Poste non vacant	-----
031	SD 58 (Nevers)	Cyril DENISE	ATE (AFB SD06)	Favorable
035	SD 17 (Rochefort)	Ludovic POUSSIN	ATE (AFB Martinique)	Favorable
036	SD 19 (Tulle)	-----	Poste non vacant	-----
037	SD 33 (Castillon la Bataille)	Pierre LAPORTE	ATE (PN Calanque)	Favorable
042	SD Réunion (Saint Denis)	Thomas GASNIER	ATE (PN Réunion)	Favorable
046	DR AuRA (Lempdes)	Julie BLANCHON	TE	-----
049	DIR SP (Aix en Provence)	-----	Poste non vacant	-----
050	SD 13 (Aix en Provence)	-----	Poste non vacant	-----
146	SD 65 (Tarbes)	-----	Poste non vacant	-----

Milieux et faune sauvage

Repères : 88 postes ouverts à mobilité – 20 mutations concrétisées (dont 3 postes pris par un TE) – **68 postes non pourvus** (sans candidat ou défavorables)

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
057	SD 74 (Sevrier)	Jérôme BONALUMI	ATE (ONCFS SD84)	Favorable
058	SD 69 (Gleize)	Pascal BROUILLY	ATE (ONCFS SD42)	Favorable
059	SD 63 (Clermont)	Franck AVARD	ATE (AFB SD15)	Accueil refusé suite au plafond d'emploi malgré avis favorable
063	SD 39 (Lons le Saunier)	Anne-Sophie BARD	ATE (ONCFS SD25)	Favorable

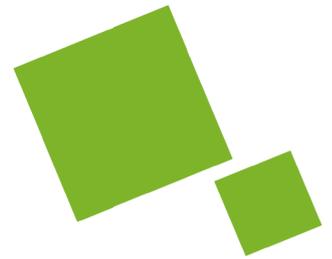


N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
069	SD 71 (Monceau ou Blanzly)	????	TE	-----
071	SD 35 (Breal sous Monfort)	Sébastien LEFORT	ATE (ONCFS BNOI)	Favorable
072	SD 44 (Nantes)	Muriel LECOMTE	ATE (ONCFS SD56)	Favorable
076	SD 56 (Vannes)	Samuel MAUDET	ATE (AFB SD35)	Accueil refusé suite au plafond d'emploi malgré avis favorable
082	SD 18 (Bourges)	Emilie CASADEI	ATE (ONCFS SD03)	Favorable
085	SD 51 (Chalons en Champagne)	????	TE	-----
094	SD 68 (Guebwiller)	Carine BUBENDORF	ATE (ONCFS SD68)	Favorable
095	SD 88 (Remiremont)	Stéphanie BIELLMANN	ATE (Réintégration)	Favorable
109	SD 61 (Le Pin au Haras)	????	TE	-----
116	SD 40 (Mont de Marsan)	Patrice DUVIGNAU	ATE (ONCFS SD47)	Favorable
117	SD 40 (Mont de Marsan)	Lionel LACHARNAY	ATE (ONCFS SD64)	Favorable
118	SD 47 (Clairac)	Raphaël RIVIERE	ATE (Réintégration)	Favorable
122	SD 11 (Trebes)	Dominique GOULESQUE	ATE (ONCFS BMI SE)	Favorable
123	SD 11 (Trebes)	Thierry DESTANG	ATE (AFB SD31)	Favorable
126	SD 81 (Albi)	Dimitri PUECH	ATE (ONCFS SD82)	Favorable (au 01/12/2019)
127	SMPE Guadeloupe (Lamentin)	Véronique FITRZYK	ATE (AFB SD46)	Favorable
128	SMPE Guyane (Matoury)	Cliff DUFORT	ATE (ONCFS SD69)	Favorable
129	ST SPM (Saint Pierre)	Laurent MALTHIEUX	ATE (PN Mercantour)	Accueil refusé suite au plafond d'emploi malgré avis favorable
141	BMI Corse (Ajaccio)	Gaëtan PUEL	ATE (ONCFS SD31)	Favorable

Note : Malgré plusieurs postes vacants à l'ONCFS et un avis favorable en CAPN, quelques collègues n'ont pu obtenir leur mutation à cause du plafond d'emploi.

Ayant demandé des explications à l'administration, l'ONCFS a répondu que l'établissement a l'obligation de ne pas dépasser son plafond d'emploi en 2019 avec moins 39 ETP.

La balance entre agents entrants et sortants devant être équilibrée à l'issue des CAPN TE et ATE, trois agents quittent l'ONCFS et seulement trois peuvent y rentrer sur 6 demandes.



POINT DIVERS

Le Sne-FSU fait une déclaration concernant la mauvaise gestion du concours TE 2019 (voir en PJ)

Réponse Administration : on transmettra aux services de la DRH.

Le SNAPE-FO demande à l'ONCFS d'intervenir sur les relations conflictuelles entre un agent et sa hiérarchie suite à la réalisation de deux CREP catastrophiques.

Réponse Administration : la DRH de l'ONCFS va informer le DG de la situation.

Le Sne-FSU informe la CAPN de l'absence de réunion de dialogue social concernant les promotions dans un Parc national.

Réponse Administration : les représentants des Parcs nationaux vont faire remonter cette demande au directeur concerné.

Représentants du Sne-FSU à la CAPN :

Pascal WANHEM: 06 20 99 91 84 / wanhem.sne@gmail.com

Frédéric GOULET: 06 20 78 64 93 / pascal.malassagne@oncfs.gouv.fr

Ludovic SALLEE : 0671 53 87 44 / ludovic.sallee@laposte.net

Michael CHENARD : 06 72 82 10 88/ michael.chenard@cevennes-parcnational.fr

Nous contacter :

Patrick SAINT-LÉGER
06 70 81 17 16
saintlegersne@gmail.com

Marie Louise LE COGUEC
06 87 27 13 30
Marie-l.le-coguec@developpement-durable.gouv.fr

Jean Luc CIULKIEWICZ
06 85 91 03 50
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Permanence :

Local syndical - plot i 3^{ème} étage
La Défense
Tél. : 01 40 81 22 28

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU





Syndicat
national de
l'environnement



Déclaration liminaire – CAPN du 16 mai 2019

Madame la présidente, mesdames messieurs les représentants des maisons d'emploi,

L'organisation des concours des TE, TSE et CTE 2018 a fait l'objet d'une gestion catastrophique de la part des services du MTES.

Ces errements dans l'organisation des concours ont été tellement nombreux qu'ils pourraient en devenir risibles; mais ils ne le sont pas du tout, car il s'agit de la gestion des carrières des agents, qui pour certains se retrouvent dans des situations personnelles extrêmement difficiles. D'autres collègues peuvent légitimement s'interroger sur leur avenir au sein même de la fonction publique tant leur recrutement a été chaotique.

Pourtant le SNE-FSU, alerté des difficultés, n'a eu de cesse de communiquer avec le ministère dès les problèmes connus. Malgré ces alertes, à la NON-Résolution d'un problème a fait suite un nouveau dysfonctionnement dont le ministère, seul, était à l'origine.

Le 24 avril dernier le SNE-FSU a rencontré l'ensemble des représentants du Ministère et des services de la DRH en charge de l'organisation des concours de TE, TSE et CTE et de la formation des futurs TE. L'administration s'est alors engagée à tout mettre en œuvre afin d'éviter que ce genre de problème ne se reproduise. Les erreurs commises auraient pu simplement être évitées en faisant preuve de bon sens. Ce que les services du Ministère se sont obstinés à refuser tout au long du processus d'organisation de ces concours.

Les différents problèmes ont été :

- Une organisation chaotique des épreuves sportives avec des problèmes de disponibilité d'infrastructure liés, selon le ministère à l'organisation des Jeux Olympiques 2024. Le bon sens aurait voulu que cet aspect soit suffisamment anticipé et que plusieurs sites soient réservés pour l'organisation de ces épreuves. Cela aurait permis d'éviter que les candidats ne soient informés qu'au dernier moment du lieu de la tenue des épreuves ajoutant du stress à leur participation au concours, et qu'ils ne se retrouvent pour certains à courir au milieu de scolaires ralentissant leur course et par là même impactant leur note finale et donc leur rang de classement.
- Des problèmes dans la prise en compte des notes sportives notamment des coefficients à appliquer, ayant entraîné des changements de classement à posteriori. Cela a eu pour conséquence de déclarer admissible des personnes qui ne l'étaient pas et de déclarer non admissible des agents qui l'étaient, ainsi que de changer des rangs de classement et donc des affectations. Le Ministère nous a expliqué que les agents en charge du concours faisaient les calculs à la main ce qui a entraîné ce genre d'erreur. Pourtant la simple utilisation d'un tableur Excel avec une formule de calcul aurait dû permettre d'éviter ce type d'erreur qui a eu de nombreuses conséquences en chaîne. L'application d'un coefficient dans le calcul d'une note relève d'une compétence attendue par un élève de 5ème. Au final même avec une liste

complémentaire, le nombre de recrutement prévu n'a même pas été réalisé à cause des refus liés aux conditions d'attribution des postes.

- Des interprétations erronées de la prise en compte des blessures au cours des épreuves sportives. Deux candidats ont été déclarés non admis en raison de soit disant notes éliminatoires au cours de ces épreuves. Pourtant les textes sont clairs sur ce point et une blessure au cours d'une épreuve sportive entraîne une note **non-éliminatoire**. Dans les échanges de courrier avec le ministère sur ce point, le ministère lui même s'embrouille plutôt que de reconnaître son erreur et de recruter des agents qui auraient dû l'être. D'autant que tous les postes n'ont pas été pourvus suite aux désistements. Le bon sens aurait voulu que le Ministère fasse amende honorable de ses erreurs et accepte de recruter ces agents. Au lieu de cela il préfère attendre les résultats d'un recours contentieux qui, à coup sûr, lui donnera tort. Ce n'est pas le sens de ce que nous appelons un traitement humain des dossiers ni même le sens des responsabilités.

- L'organisation des affectations des agents. Les retards pris dans tous les dossiers ont eu pour conséquence un exercice d'affectation des agents seulement une semaine avant leur prise de poste. La détente du calendrier aurait permis de gérer ces problèmes mais le Ministère se met des impératifs de date qui le contraignent lui même. La leçon à retenir est que les affectations des lauréats de concours doivent être organisées de manière à permettre à chacun de choisir sereinement sa future affectation.

- Les postes proposés aux lauréats qui ont été arrangés au dernier moment par les maisons d'emploi pour favoriser certains candidats internes admis sont inacceptables et indignes des principes qui doivent prévaloir à l'organisation des concours notamment celui de l'égalité de traitement.

- Enfin sur la composition des jurys des concours de TE, TSE et CTE, le SNE-FSU a alerté par courrier avant la tenue des épreuves orales le Ministère de nombreux problèmes de conflits d'intérêts entre les candidats admissibles et plusieurs membres du jury. Pour les concours de TSE et CTE le SNE-FSU en avait dénombré 17. Une solution simple et empreinte de bon sens aurait voulu que le Ministère interroge les membres du jury sur les possibles conflits d'intérêt avec les candidats admissibles et mette en place des remplaçants ou des sous-jury sans conflit d'intérêt avec les candidats concernés. Au lieu de cela le Ministère a dit qu'il avait du mal à trouver des candidats au poste de jury.

Toutefois les conséquences des erreurs des concours 2018 ne sont pas encore terminées et le SNE-FSU accompagne plusieurs recours gracieux et contentieux. Le Ministère devra donc assumer les conséquences des recours formulés sur ces points qui auront certainement pour résultat l'annulation pure et simple des concours 2018.

Pour l'avenir le SNE-FSU demande à ce que des réunions préparatoires à l'organisation des concours soient organisées avec les organisations syndicales afin d'éviter les erreurs de 2018. L'avenir de la mise en place de l'OFB et de la place qui lui sera attribuée dans l'organisation des concours et des formations initiales des 3 spécialités doit permettre une harmonisation des pratiques limitant les différences de traitement constatées cette année dans le cadre de la formation initiale notamment en matière de règlement ARTT.

Le Ministère doit prendre toutes ses responsabilités et tirer les conséquences du fiasco de l'organisation des concours 2018 afin de se donner les moyens de ne pas recommencer les erreurs commises et bien évidemment éviter d'en faire d'autres.